

La valeur assurée de votre bâtiment augmente en 2023

En raison de l'indexation des prix dans le secteur de la construction, votre bâtiment est assuré à une valeur supérieure (+ 13,35 %) depuis le 1^{er} janvier 2023 alors que les taux de primes restent inchangés.



Une fois tous les 15 ans, chaque bâtiment doit faire l'objet d'une nouvelle estimation pour déterminer sa valeur d'assurance dans le but de pouvoir reconstruire entièrement ce même bâtiment en cas de sinistre.



Afin de garantir chaque année ce principe de couverture d'assurance, **la valeur estimée du bâtiment est adaptée selon l'évolution des prix du marché** des entreprises travaillant dans le secteur de la construction si la variation de l'indice est supérieure à 2 % (Indice suisse des prix de la construction « Espace Mittelland » de l'Office fédéral de la statistique).



Depuis 2012, il n'a pas été nécessaire d'adapter les valeurs d'assurance. Cependant, en raison notamment de la hausse des prix des matériaux, l'évolution importante de cet indice en 2023 oblige légalement l'ECAB à adapter et **indexer les valeurs d'assurance de + 13,35 %**.



Malgré des taux de primes inchangés, la valeur d'assurance étant augmentée par l'effet de l'indexation, la facture est adaptée en conséquence. Ce mécanisme d'adaptation **visé à protéger l'assuré d'un manque de couverture d'assurance en cas de sinistre**.

Exemple en chiffres : Pour un bâtiment assuré à CHF 500'000.- ; en 2023 et en intégrant l'indexation de 13,35 %, il en coûterait environ le montant de CHF 566'750.- pour le reconstruire, **soit CHF 66'750.- de plus**.

Avec le mécanisme d'indexation, ce montant de CHF 66'750.- est intégré dans la valeur d'assurance, donnant ainsi une couverture d'assurance entière à l'assuré.

Au taux de prime de CHF 0.52 %, cette adaptation de couverture d'assurance implique **une augmentation de la facture de CHF 34.70**.

► **La sinistralité n'a pas nécessité la modification des taux de primes et surprimes.**

En 2022, l'ECAB a indemnisé 4'000 sinistres pour un montant total de CHF 28 millions. Malgré une sinistralité en hausse sur les 2 derniers exercices (2021 = CHF 112 millions), les taux de primes et surprimes restent inchangés en 2023.

